

IDENTIFICATION

U.E.L.N. : une solution pour l'identification unique des équidés

Depuis août 2003, les documents d'accompagnement de tous les équidés nés en France depuis cette année portent une information supplémentaire, l'U.E.L.N. L'U.E.L.N. est le Universal Equine Life Number, ou Numéro de Vie Universel des Equidés. C'est un numéro unique d'identification du cheval au niveau international. L'intérêt de ce système est d'assurer que chaque cheval au monde ne peut avoir qu'un seul U.E.L.N. Ce doit être une des informations essentielles à conserver et à enregistrer lors de toute nouvelle immatriculation de l'équidé par une fédération équestre ou par un stud-book qui ne soit pas l'organisme qui l'a identifié pour la première fois.

Historique

Le système a été pensé par la France sous la demande de la W.B.F.S.H. (World Breeding Federation for Sport Horses) qui souhaite pouvoir faciliter les échanges d'information entre ses stud-books membres. Le projet a été approuvé le 5 juin 2000 par un groupe de représentants d'organisations internationales :

- La W.B.F.S.H. (World Breeding Federation for Sport Horses)
- L'I.S.B.C. (International Stud-Book Committee)
- La W.A.H.O. (World Arabian Horse Organisation)
- L'E.C.A.H.O. (European Committee for Arabian Horse Organisation)
- L'U.E.T. (Union Européenne du Trot)

■ La F.E.I. (Fédération Equestre Internationale)

Il a été ensuite soumis à la Commission Européenne en septembre 2000 et un projet de décision est en cours d'élaboration à Bruxelles afin d'intégrer l'U.E.L.N. dans la réglementation relative à l'identification des équidés (décision 93/623/CEE et décision 2000/68/CEE).

Structure

Le principe de l'U.E.L.N. est d'ajouter un suffixe "base de données" devant le numéro de naissance du cheval créé par l'organisme qui l'a identifié pour la première fois (à la naissance ou à un autre moment de sa vie).

Ce suffixe est appelé code UELN. Il est composé de 6 caractères. Chaque organisme gérant une base de données dans laquelle il immatricule des équidés se voit attribuer un ou plusieurs codes UELN.

La structure de l'U.E.L.N. d'un équidé est de 15 caractères se composant de : un code UELN de 6 caractères permettant d'identifier la base de données dans laquelle le cheval a été immatriculé pour la première fois.

son numéro d'identification dans cette base de données (9 caractères maximum).

Si le numéro de naissance compte moins de 9 caractères, des zéros seront intercalés entre le code UELN et le numéro du cheval pour atteindre les 15 caractères.

Exemple

Pour un cheval né en Irlande et immatriculé à la naissance avec le numéro 95615 par le IHB (Irish Horse Board) dont le code UELN de la base de données est 372414, l'U.E.L.N. de ce cheval sera : U.E.L.N. : 372414000095615

Le SIRE en France

En France, nous avons l'immense avantage de gérer l'ensemble des équidés présents sur le territoire dans une seule et même base de données, le SIRE.

Deux codes UELN ont été attribués à notre base de données :

- 250001 est le code pour tous les équidés immatriculés pour la première fois par le SIRE et n'étant pas de race Pur-sang.
- 2500FR est le code pour tous les chevaux de race Pur-sang et nés en France.

Ce code UELN est simplement ajouté devant le numéro SIRE du cheval avec sa lettre clé. Pour information, 250 est le code ISO de la France.

Tous les équidés nés en France ont désormais, dans la base de données SIRE, leur U.E.L.N. Pour tous les autres (les équidés nés à l'étranger et identifiés pour la première fois par un autre organisme que les Haras nationaux) à chaque fois que nous aurons l'occasion d'échanger de l'information avec le stud-book d'origine, nous essayerons de "récupérer" l'U.E.L.N. du cheval pour parfaire son immatriculation.

S. GAUTIER

QUALITÉ

Résultats d'étude :

Charte des bonnes pratiques en élevage équin

En élevage équin, la production bouchère entre bien dans le cadre des signes officiels de qualité tels qu'ils existent dans les autres filières animales avec un lien fort au terroir et une production bien cadrée et encadrée. En revanche, concernant les utilisations à vocation autre que bouchère, les objectifs de production sont plus complexes et délicats à définir. Dans ces productions, à la

recherche de produits durables, les professionnels se sont orientés vers des chartes de bonnes pratiques.

La principale initiative est venue du Syndicat des éleveurs de chevaux de sang de France qui a élaboré en 2001 une charte Cheval Top Santé. Malheureusement, elle n'a pas eu sur le terrain la réussite escomptée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'interrup-

tion des contrats territoriaux d'exploitation a démotivé les porteurs de projet. La charte était trop longue et trop exigeante pour les éleveurs. Le manque d'adhésion s'explique aussi sans doute par un manque de communication sur les enjeux et les objectifs du projet.

Etant donné la volonté toujours présente des professionnels de s'engager dans des démarches collectives de qualité, il



© N. Baudoin

était intéressant d'évaluer les possibilités de mettre en place une charte "multi-races" qui puisse fédérer les différentes initiatives.

Après qu'un état des lieux des différentes démarches engagées ou en projet en élevage équin eut été fait, des entretiens ont été réalisés auprès d'éleveurs afin de connaître leurs points de vue sur la mise en place d'une charte. A l'issue de ces entretiens, des propositions ont été formulées sur les possibilités de réalisation de la charte.

Les objectifs étaient d'identifier les pratiques mises en œuvre par les éleveurs afin de les situer par rapport aux exigences futures de la charte et d'identifier les freins et les motivations des éleveurs par rapport au lancement d'une telle démarche.

Le choix des élevages visités s'est fait selon trois critères: la taille de l'élevage représentée par le nombre de poulinières, la race élevée et le statut socio-professionnel de l'éleveur. L'objectif était d'obtenir un échantillon varié, les pratiques comme les avis sur la charte étant susceptibles de dépendre des caractéristiques de l'élevage.

Sur les vingt-sept éleveurs rencontrés, vingt et un étaient bas-normands. Le choix de la région s'est fait en réponse à la motivation des professionnels. Trois entretiens ont également été réalisés dans l'Allier et trois dans les Pays de Loire sur les conseils de techniciens des Haras nationaux. Ils ont permis d'apporter une diversité supplémentaire avec des pratiques plus extensives et des élevages de chevaux de courses d'obstacles.

Les pratiques d'élevage

Les thèmes abordés dans les enquêtes ont été les suivants: les conditions d'élevage (hébergement, surveillance, abris, clôtures), l'hygiène des locaux (curage, stockage du fumier), les soins au poulain nouveau-né, les soins aux chevaux (vaccination, vermifugation, maréchalerie,

dentiste, analyses et radiographies), l'alimentation, l'entretien des prairies.

Les pratiques mises en œuvre dans les élevages sont hétérogènes.

Elles diffèrent davantage selon les systèmes de production que selon les races élevées. Même si les pratiques sont de très bonne qualité dans certains élevages, elles restent souvent améliorables dans les autres.

La traçabilité des pratiques est médiocre.

Les méthodes de suivi sanitaire des cheptels sont hétérogènes. Plus de la moitié des éleveurs ayant répondu ne font pas la démarche de noter systématiquement les soins aux chevaux. Certains éleveurs (4) réalisent un suivi en troupeau (tableaux d'élevage avec tous les chevaux), d'autres utilisent des fiches individuelles de suivi (6) mais seuls quelques uns ont un dossier complet pour chaque cheval où figure toutes les informations le concernant.

72 % des éleveurs s'estiment bien informés. Les éleveurs font confiance à leur expérience.

Les éleveurs plus récemment installés sont davantage demandeurs de conseils sur la gestion de leur exploitation et sur les techniques d'élevage.

Ils reprochent souvent un manque de communication entre éleveurs pour partager l'expérience.

Le choix des pratiques des éleveurs est souvent motivé par un souci d'économie.

Les éleveurs sont pris entre la volonté de bien faire et le coût des soins.

Les préoccupations des éleveurs

Les problèmes sanitaires les plus souvent évoqués par les éleveurs sont les coliques et les atteintes accidentelles des poulains. Les éleveurs sont souvent peu bavards sur les maladies, les problèmes sanitaires ou les pertes qu'ils ont connus. Ils citent souvent des problèmes anciens auxquels ils ont remédié.

Les éleveurs sont prêts à s'améliorer mais les principaux freins évoqués sont le manque de moyens financiers et le manque de temps.

S'agissant des points que les éleveurs souhaiteraient améliorer, ils sont variés et spécifiques à chaque élevage. Il est toutefois possible de les regrouper en quatre catégories:

■ Amélioration de la valorisation des chevaux (39 % des éleveurs). On

constate ainsi que la valorisation est un souci pour les éleveurs dans le secteur des chevaux de sport et des chevaux de trait. Pour ces éleveurs, ce secteur est le point faible de leur élevage bien qu'étant un point essentiel pour leur réussite. L'évolution de la demande pousse les éleveurs à valoriser les jeunes chevaux pour convaincre les acheteurs. Or cette valorisation représente un coût supplémentaire conséquent.

■ Amélioration du sanitaire (28 % des éleveurs): améliorer la qualité des prés et la vermifugation des chevaux.

■ Amélioration des installations (22 % des éleveurs): suppression des barbelés, construction de nouveaux abris de prés.

■ Amélioration d'ordre plus général: augmenter le personnel.

Quelle perception les éleveurs ont-ils du mot "qualité"?

■ Un élevage de qualité produit des chevaux avec de bonnes origines

De manière assez récurrente, la notion de qualité est associée par les éleveurs aux bonnes origines des produits de l'élevage (critère cité par 74 % des éleveurs) et en particulier à une "bonne souche maternelle".

Dans la perception de la "qualité" en élevage équin, deux grandes sensibilités se distinguent: les éleveurs qui y associent la qualité du produit lui-même, par ses performances, son modèle, ses allures ou son mental et ceux qui y associent la qualité des pratiques mises en œuvre par l'éleveur.

■ L'état général du poulain ou du jeune cheval reste le meilleur indicateur de qualité

Concernant les indicateurs de qualité à chaque phase d'élevage, les éleveurs citent le plus fréquemment l'état général du poulain ou du jeune cheval (43 % des éleveurs), à savoir, son poil, son expression, sa corpulence, sa croissance...; conséquence des pratiques qu'ils ont généralement citées comme critères de qualité en élevage.

Les éleveurs s'attachent aussi beaucoup aux aplombs et à leur évolution (29 %).

Le comportement du poulain est le troisième indicateur cité (24 %). Ceci est logique étant donné que la moitié des éleveurs mentionnent l'importance de la manipulation et de l'éducation du poulain.

Les critères du modèle et des allures sont moins souvent cités que les précédents.

Tableau de synthèse des avis des éleveurs

Points positifs	Points négatifs
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les éleveurs sont conscients de la dimension "conseil" que peut apporter une charte. ■ Les éleveurs ont le réflexe de se positionner par rapport au client: la charte constituerait un atout de commercialisation (mise en évidence des éleveurs sérieux, sécurité pour le client). ■ La charte pourrait améliorer l'image de l'élevage et mettre en valeur l'élevage français. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les éleveurs perçoivent peu la dimension sanitaire et santé. ■ Ils pensent que les clients ne s'intéressent pas aux conditions d'élevage. ■ La réputation de l'élevage suffit à promouvoir les produits. ■ Certains éleveurs ne veulent ni contraintes ni contrôles ■ Risque de sélection des élevages ■ Les éleveurs demandent une contrepartie financière à un engagement dans une charte.

Les éleveurs ont sans doute tendance à citer les critères sur lesquels ils peuvent influencer avec leurs pratiques.

A la suite des entretiens, il est possible de distinguer cinq attitudes différentes des éleveurs par rapport à la mise en place d'une charte de qualité.

- La charte est une opportunité pour améliorer leurs pratiques et pour mettre en valeur les élevages sérieux (sept éleveurs).
- La charte présente des avantages certains notamment en terme d'image mais elle constitue une charge supplémentaire qui pourrait être acceptable avec une contrepartie financière (cinq éleveurs).
- La charte ne présente pas d'utilité pour leur élevage car ils sont déjà reconnus mais elle peut être intéressante pour les nouveaux éleveurs ou pour les éleveurs sérieux qui ne bénéficient pas de la renommée de leur élevage (quatre éleveurs).
- Ils n'ont pas d'intérêt particulier à s'investir dans une charte de qualité. L'élevage équin n'en a pas vraiment besoin (six éleveurs).
- La charte se résume à des contraintes et (ou) des contrôles, ils ne veulent pas adhérer (trois éleveurs).

Les positions des éleveurs ne correspondent pas à la taille des élevages, excepté pour la troisième catégorie où l'on retrouve uniquement des gros élevages. En revanche, lorsqu'on regarde l'âge de l'élevage, les éleveurs qui ont débuté leur élevage dans les dix dernières années, à l'exception d'un, sont favorables à la charte (catégorie 1 ou 2), en particulier, ceux qui se sont installés en tant que professionnels.

En revanche, les éleveurs âgés sont souvent moins réceptifs à la démarche et on les retrouve davantage dans la 4^{ème} catégorie. Les avis des éleveurs sur le carnet indi-

viduel de suivi sont assez partagés

Il était demandé aux éleveurs leur avis sur la mise en place, dans le cadre de la démarche de la charte, d'un carnet de suivi individuel où seraient notées les informations concernant le cheval.

Les avantages cités par les éleveurs sont l'amélioration du suivi sanitaire des chevaux et l'intérêt d'avoir un document à présenter à l'acheteur.

Les éleveurs sont toutefois réservés sur les possibilités de le mettre en place. Le problème le plus fréquemment soulevé est la fiabilité d'un tel document rempli "à la bonne foi" de l'éleveur. Rien ne l'empêche d'"oublier" de mentionner certains éléments!

Les autres freins cités sont le manque de temps pour le remplir (3 éleveurs), l'exaspération des éleveurs par rapport au nombre de papiers qu'ils ont déjà à remplir (3 éleveurs) et le risque que cela fasse double emploi (pour ceux qui réalisent un suivi troupeau). Un éleveur pense qu'un tel document, étant donné les exigences des clients aujourd'hui, peut compromettre la carrière de certains chevaux en bonne santé mais ayant eu des problèmes jeunes et donc nuire au commerce.

LES PROPOSITIONS

Les pratiques d'élevage sont améliorables et certains éleveurs sont tout à fait disposés à recevoir des conseils et à améliorer leurs méthodes.

Cependant, tous les éleveurs n'ont pas conscience des intérêts que peut présenter le lancement d'une charte des bonnes pratiques d'élevage et une des principales réticences ressenties est le coût d'une telle démarche.

Les principaux objectifs d'une telle démarche sont:

- Amener des individualités à s'organiser pour une amélioration progressive et continue des pratiques d'élevage.
- Apporter des garanties aux acheteurs

et ainsi améliorer la position commerciale des élevages concernés en développant la traçabilité, en informant le client et en valorisant un savoir-faire.

- Diminuer la non-qualité (le manque de suivi) sanitaire et les pathologies d'élevage: des modes d'élevage raisonnés peuvent faciliter la maîtrise des risques sanitaires et contribuer au bien-être animal.

Il s'agit donc de communiquer abondamment afin de sensibiliser les éleveurs aux enjeux de la charte.

Adhérer à la charte, c'est apporter des garanties sur les pratiques en s'engageant dans un projet collectif pour répondre à des besoins commerciaux et à des exigences réglementaires.

Des propositions techniques

Certains éleveurs se sont révélés demandeurs de conseils. Pour répondre à leurs attentes, on peut imaginer une charte qui soit un guide des bonnes pratiques. Suivant le même principe que Cheval Top Santé, la charte contiendrait une liste d'exigences à satisfaire, organisées par thème, et des conseils pour aider l'éleveur à s'évaluer et à s'améliorer. Un prototype a été réalisé sur le thème "Poulinage et poulain nouveau-né" pour illustrer différentes possibilités de structuration. Dans tous les cas, la charte ne doit être ni trop compliquée ni trop exigeante. Il faut que l'adhésion reste possible sans trop d'investissements. Les marges de progrès peuvent se dégager dans le temps. La charte joue ainsi son rôle de socle dynamisant.

Un soutien technique pourrait être apporté par les techniciens grâce à un fonctionnement sur le modèle de la charte bovine des bonnes pratiques basé sur une auto-évaluation par l'éleveur et des visites de validation et de conseils par un technicien. Les techniciens sont les relais de la démarche sur le terrain. Pour que la démarche soit crédible, le nombre de techniciens doit être suffisant afin qu'ils puissent consacrer suffisamment de temps au suivi des élevages au-delà des visites de validation.

La charte devient un moyen, à travers la qualité, de mener des actions de développement dans la filière équine.

Les rubriques de la charte

Cheval Top Santé		Charte des bonnes pratiques d'élevage
Hygiène:	Hygiène des locaux	Hygiène des locaux
	Hygiène générale	Bien-être, soins aux chevaux
	Hygiène corporelle	
Transport		Transport
Vaccination		Vaccination
Parasitologie		Vermifugation
Soins aux poulains		Poulinage et poulain nouveau-né
		Education
Alimentation		Alimentation
Entretien		Entretien des herbages et respect de l'environnement
Sanitaire		Suivi sanitaire et traçabilité

Afin d'améliorer la traçabilité des pratiques, on peut suggérer la mise en place d'un carnet de suivi individuel qui accompagne le cheval dans ses déplacements (pensions, ventes...). Ce carnet pourrait être lié au livret d'identification et contenir toutes les informations sur le cheval qui ne figurent pas dans ce dernier (croissance, examens, soins infirmiers, interventions chirurgicales, maladies...).

Quelques réflexions peuvent être faites suite aux résultats des enquêtes en élevage:

- La génétique est un élément qui ne peut pas rentrer dans une charte commune à toutes les races. Elle dépend des objectifs de sélection que l'éleveur ou les associations de race se fixent.
- Les éleveurs accordent beaucoup d'importance à la manipulation et à l'éducation des poulains. Une rubrique Education de la naissance au sevrage et une du sevrage au débouillage avec les étapes essentielles à réaliser pourrait figurer dans la charte
- De même, les éleveurs évoquent à plusieurs reprises l'importance de la surveillance des aplombs. Une rubrique concernant la maréchalerie pourrait donc apparaître dans le thème "bien-être, soins aux chevaux".
- Les exigences doivent être adaptées à la réalité du terrain afin de ne pas limiter l'adhésion à une élite de haras et afin que l'application de la charte n'engendre pas des coûts exorbitants aux éleveurs. On peut fixer des minima à réaliser et apporter des conseils pour s'améliorer ensuite. Par exemple: imposer au minimum deux vermifugations par an pour les poulinières (poulinage et sevrage) mais conseiller davantage de vermifugations en fonction des risques

de contamination et de l'âge du cheval.

- La rubrique Alimentation peut être enrichie par des conseils nutritionnels et de distribution et ne pas se limiter au stockage comme c'était le cas dans Cheval Top Santé.

La dimension environnementale doit être traitée dans la charte de qualité pour se conformer aux exigences actuelles en matière de protection de l'environnement. La définition des exigences devra tant que possible prendre en compte celles imposées dans le référentiel de l'agriculture raisonnée. En effet, suite à l'orientation environnementale de la nouvelle politique agricole commune, la future loi de développement des territoires ruraux fera sans doute référence à la démarche de l'agriculture raisonnée.

Des propositions de système

D'après les résultats des enquêtes, les pratiques d'élevage diffèrent peu d'une race à l'autre et ne sont pas toujours fonction de la taille des élevages. Réaliser une charte commune apparaît tout à fait possible. En revanche, des spécificités pourront figurer selon les systèmes de production. En effet, certaines pratiques ne sont pas les mêmes si les chevaux font du plein-air intégral ou s'ils sont en boxe toute l'année. Ce socle commun pourrait également être repris et complété si la charte s'inscrit dans un projet plus large de valorisation régionale ou de dynamique de terroir.

Le système serait basé sur l'action de terrain auprès des éleveurs. Les organismes socio-professionnels s'imposent comme les porteurs de projet en partenariat avec les Haras nationaux qui jouent un rôle de conception, d'expertise et de formation.

Les Haras nationaux, les socio-professionnels mais aussi d'autres structures non spécifiques à la filière cheval telles que les chambres d'agriculture ou les établissements de l'élevage (EDE) pourraient fournir des techniciens de terrain dont la formation serait assurée par les Haras nationaux. Pour qu'un tel système fonctionne, il faut souligner l'importance de la communication entre les différents acteurs mais aussi vers les acheteurs.

Des propositions de financement

Dans un premier temps, la démarche devra bien sûr s'appuyer sur les éleveurs motivés mais pour que la démarche soit efficace donc reconnue, il est nécessaire que les éleveurs s'engagent en nombre. Par conséquent, les éleveurs indécis devront être motivés.

Il est indéniable que l'accompagnement financier est une source de motivation pour les éleveurs. On a d'ailleurs pu constater durant les enquêtes la crainte pour les éleveurs du coût de la démarche. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées:

- La perception d'aides via les contrats d'agriculture durable. En élevage équin, les contrats d'agriculture durable peuvent constituer un bon moyen d'impliquer les éleveurs dans la démarche. L'accession des activités liées au cheval au statut agricole ne peut que faciliter l'accès des entreprises les pratiquant aux contrats d'agriculture durable.
- Une majoration des primes d'élevage pour les éleveurs qui s'investissent dans la démarche qualité.
- Une organisation collective auprès de fournisseurs permettant d'obtenir des réductions sur les produits vétérinaires, l'alimentation...
- Des aides communautaires suite à la réforme de la Politique agricole commune. Il est prévu de nouvelles incitations en faveur de la qualité, des aides conditionnées au respect de normes définies en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être.



© N. Baudouin

CONCLUSION

D'après les résultats des enquêtes auprès des éleveurs, il semble possible d'envisager un projet de charte des bonnes pratiques en élevage équin. Cependant, même si certains éleveurs sont favorables à la démarche, il est nécessaire qu'un grand nombre d'éleveurs s'engagent pour que la charte soit reconnue. Une phase de sensibilisation des éleveurs est indispensable afin de leur expliquer les enjeux et les avantages du projet. La charte peut devenir un véritable outil

d'amélioration de la qualité et de valorisation de leur travail.

Les récentes déclarations des professionnels vont dans le sens de la démarche charte: la volonté de s'organiser autour d'un objectif commun de qualité. De plus, le contexte actuel est favorable à la mise en place d'une telle démarche: le réforme de la Politique agricole commune, le lancement des contrats d'agriculture durable, le projet de changement de statut des activités équestres. Pour

mener des actions efficaces et bénéficier des aides communautaires et nationales, les professionnels doivent s'organiser autour de missions et projets de développement bien définis et structurés. De plus, les enjeux du projet de charte des bonnes pratiques entrent tout à fait dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs signé entre l'Etat et les Haras nationaux.

S. BLEMUS, N. BAUDOIN, Ph. FRAIOLI

SCIENCES SOCIALES

L'Eglise catholique et l'hippophagie

Eat not this flesh: sous ce titre, F.J. Simoons (1) procède, par catégories d'animaux (porcs, bovins, volailles, cheval, chameau, chien) et par aires géographiques et culturelles, à un inventaire des non-consommations de diverses viandes. Le chapitre "Viande de cheval" s'ouvre par le constat que "le grand centre de consommation de viande de cheval dans l'Ancien Monde s'étend de la Mongolie à l'extrême pointe de l'Europe", vaste territoire au cœur duquel vivaient "des peuples de pasteurs turbulents dont l'existence était à un point inhabituel centrée sur les chevaux, sauvages et domestiques, et qui apportèrent avec eux dans les régions voisines l'habitude de manger de la viande de cheval". Pourtant, la viande de cheval n'est pas de consommation massive en Europe, et ce, depuis de longs siècles. La raison en est, selon Simoons, l'expansion en Europe du christianisme, qui aurait interdit cette viande trop étroitement associée à des pratiques "païennes" (2). Or, cet argument a été contesté (3), principalement au motif que le christianisme est une religion – sans doute la seule – dépourvue d'interdits alimentaires, et qui n'a par conséquent aucune raison doctrinale de combattre d'autres religions en recourant à l'interdiction de tel ou tel aliment. A quoi s'ajoute la mise en doute du fait que la viande de cheval ait été une consommation typiquement païenne, c'est-à-dire liée à des sacrifices païens. Il n'est donc pas inutile de rouvrir ce dossier, fut-ce brièvement, pour chercher:

1- ce qu'il en est de la doctrine et de la pratique chrétiennes en matière d'alimentation, et spécialement d'alimentation carnée (sur ce point, on se limitera ici au catholicisme);

2- ce qu'il en est des pratiques de l'Europe pré-chrétienne en ce qui concerne les sacrifices de chevaux et la consommation de leur chair;

3- ce qu'il en est, s'il est vrai qu'il y a eu interdiction, de la réintroduction de l'hippophagie en terres catholiques.

Si la doctrine chrétienne est bien fondamentalement inscrite dans les Evangiles, il est exact que, à la différence du judaïsme (et, plus tard, de l'islam), et en réaction au ritualisme qu'elle lui reproche, le christianisme ne prononce aucune règle, positive ou négative, en matière d'alimentation. Et ce silence n'est pas un oubli: le christianisme n'admet en effet qu'un seul et unique sacrifice, celui du Christ; ce qui abolit tous les autres sacrifices. Mais dès les premières conversions apparaissent des difficultés: est-il permis à un apôtre de manger chez des juifs ou des païens convertis, qui auraient conservé leurs habitudes alimentaires? Pire: lui est-il permis de manger chez des païens non convertis, qui cuisinent peut-être des viandes sacrifiées aux idoles? Mais comment faire des convertis si l'on évite toutes les occasions de convivialité? Et les convertis eux-mêmes peuvent-ils manger avec leurs proches non convertis? Le concile de Jérusalem, vers 70, tranche ces questions: après en avoir délibéré, considérant que tout converti est sauvé par sa seule foi, mais qu'il convient de ne pas scandaliser les frères, les apôtres se rangent à l'avis de Jacques, et prononcent: "L'Esprit Saint et

nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont indispensables: vous abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des chairs étouffées et de l'impudicité (4)" (5). Ce qui, en reprenant des interdits fondamentaux du judaïsme, vise surtout à imposer le renoncement à des usages païens. Saint Paul le redira, plus brièvement, dans la première épître à Timothée (6): "Tout ce que Dieu a créé est bon et aucun aliment n'est à proscrire, si on le prend avec action de grâces: la parole de Dieu et la prière le sanctifient". Mais il considère également que si, pour un chrétien ardent, les idoles ne sont rien et l'action de grâces est tout, pour les "faibles" qui "n'ont pas la science", il faut veiller à éviter toute ambiguïté: "Si quelqu'un te voit, toi qui as la science, attablé dans un temple d'idoles, sa conscience à lui qui est faible ne va-t-elle pas se croire autorisée à manger des viandes immolées aux idoles? (...) C'est pourquoi, si un aliment doit causer la chute de mon frère, je me passerai de viande à tout jamais, afin de ne pas causer la chute de mon frère" (7). Les principes sont donc une chose, mais la pratique en est une autre, parce qu'il faut prévenir les interprétations erronées et dangereuses que les ignorants pourraient en faire. De la difficulté d'abolir des interdits parmi des gens qui en observent toujours: comment imposer l'absence d'interdits sans risquer de paraître cautionner les interdits ou les prescriptions antérieurs?

L'Eglise naissante est d'emblée confrontée à cette difficulté, et la tranche, plus